

ETAT DES DEPENSES REALISEES SUR UNE REGIE D'AVANCES

Il a été institué auprès du Lycée « Paul Constans » de Montluçon une régie temporaire d'avances du 13 décembre 2011 au 15 décembre 2011, dans le cadre du voyage à Strasbourg ; pour le paiement des dépenses suivantes :

- hébergements (hôtel) ; repas ; transports sur place ; visites ; frais de guide ; nourriture ; fournitures et prestations médicales ; frais de carburants, péages, frais de parking et autres petites fournitures diverses.

Les dépenses réalisées sont les suivantes :

Carburant :	269.16 €	Compte J1 60613 code ULIS
Péages :	80.00 €	Compte J1 6288 code ULIS
Stationnement :	16.30 €	Compte J1 6288 code ULIS
Nuitées :	302.00 €	Compte J1 62855 code ULIS
Visites :	188.00 €	Compte J1 6245 code ULIS
Repas :	488.25 €	Compte J1 62855 code ULIS
Total :	1 343.71 €	

Le détail ainsi que les justificatifs sont joints à cet état arrêté à la somme globale de mille trois cents quarante trois euros soixante et onze centimes.

A Montluçon, le 31 décembre 2011.

Le Proviseur,

Jean-Charles SCHILL